



## Projet de délibération Conseil Municipal du jeudi 26 septembre

**Administration générale n°2019-082:** Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) – remplacement d'un membre élu démissionnaire.

**Monsieur le Maire expose :**

Vu les articles L 123-6, R.123-7, R.123-8, R.123-9 du code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération n°2014-024 fixant le nombre de membres élus au C.C.A.S à 6 et portant désignation des membres élus du Conseil d'Administration du C.C.A.S, en date du 10 avril 2014 ;

Considérant la démission de Mme Angélique MOGUET DE GIOVANI de son mandat de conseillère municipale en date du 9 septembre 2019, et par conséquent de son poste d'administratrice élue au sein du C.C.A.S ;

Afin de pourvoir au remplacement de Mme Angélique MOGUET DE GIOVANI et ainsi garantir le principe de parité entre membres élus et membres nommés, il convient de procéder à l'élection d'un nouvel administrateur au sein du C.C.A.S.

Les membres élus sont désignés en son sein par le Conseil Municipal. L'élection se déroule au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Une seule liste présentant le nom de Monsieur André BURNIER est proposée.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au scrutin.